



ZONE DE DISTRIBUTION : ORCINES (COTE MAIRIE)-ROYAT (GRAVENOIRE)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : PUIT 1 DU MAAR D'ENVAL, PUIT 2 DU MAAR D'ENVAL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 1487 personnes sur 2 communes (ORCINES, ROYAT). Le responsable des installations est : « CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AEP ».	BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AEP » qui assure l'exploitation du réseau.	NITRATES Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 6,1 mg/L Valeur maxi : 6,2 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 17 Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils	ARSENIC
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	Éléments d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 microgramme/L Valeur maxi : 4 microgramme/L
SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	
CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.	
SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.	

Pour aller plus loin	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	DURETÉ Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations. Eau douce Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 7,17 °f Valeur maxi : 7,19 °f

Édité le 08/05/2025

UDI 063006912

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.